# Les consignes vélos sécurisées Île-de-France Mobilités

Île-de-France Mobilités, la SNCF et la Communauté d'Agglomération Val Parisis mettent à votre service des consignes sécurisées pour les vélos à proximité des gares ou stations. Ces espaces sont à votre disposition dans près de 130 gares dans toute l'Île-de-France, dont 13 sur l'agglomération Val Parisis.

## Mode d'emploi des espaces sécurisés

Pour bénéficier du service, vous devez souscrire un abonnement auprès du gestionnaire du Parking Vélos qui vous intéresse.

Île-de-France Mobilités a défini une nouvelle tarification simplifiée, adaptée aux besoins de chacun.

La gratuité est mise en place pour les personnes ayant un abonnement en transports en commun annuel valide (Navigo, Navigo tarification senior, Imagine R).

Pour les autres utilisateurs, trois formules d'abonnement sont proposées :

- Abonnement journalier : 2 €
- Abonnement mensuel : 10 €
- Abonnement annuel : 30 €

Tous les Parking Vélos sont :

- ouverts 24h/24 et 7j/7
- facilement repérables grâce à une identité Parking Vélos Île-de-France Mobilités
- situés à 70 mètres maximum des gares ou stations
- abrités et éclairés
- sécurisés avec des arceaux pour accrocher votre vélo

Ils peuvent également offrir des services annexes : prises électriques pour vélos à assistance électrique, pompes à vélo, kits de réparation et d'entretien.

Liens utiles
S'abonner aux consignes vélos de Val Parisis
Où stationner son vélo sur Val Parisis ?
Les parkings Vélos Île-de-France Mobilités
Tester, louer un vélo à assistance électrique